

La Lettre **COFIGE** *Patrimoine*



PARIS

AJACCIO

Avril 2009

Actualité Economique

Beaucoup de commentaires sur la crise que nous subissons depuis près de 18 mois maintenant, que ce soit sur ses origines, son ampleur ou sa durée, ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour en sortir. Dans cette confusion et cette cacophonie, il n'est pas facile de se faire sa propre opinion. Chez Cofige et avec vous, nous avons décidé de suivre en grande partie la vision que nous propose un analyste graphique, Stéphane Ceaux-Dutheil. Il fait partie des rares analystes à s'être positionné très tôt dans un schéma baissier l'an passé et ses prévisions se sont avérées très en phase avec les marchés ; les deux graphiques ci-dessous sont là en confirmation.

Un modèle des plus pertinents



Modélisation du CAC40 en avril 2008 Evolution du CAC40 depuis avril 2008

La crise de liquidité bancaire n'est pas terminée et toutes les mesures à prendre n'ont sans doute pas encore été mises en place. Malgré les milliards annoncés dans les différents plans, les entreprises n'en bénéficieront que parcimonieusement et de façon étalée dans le temps. Aussi, il se peut que cette situation dure plus longtemps que beaucoup ne l'entrevoient. Sur le premier semestre, les quelques résultats positifs, notamment des banques, masquent une réalité moins souriante. Les marchés ont envie de monter alors ils font fi des mauvaises nouvelles ; cela ne devrait pas durer très longtemps.

Pendant cette période de relative euphorie, il serait dommage de passer à côté d'une éventuelle hausse de la bourse et c'est pourquoi nous vous demandons de prendre contact avec votre Conseiller très vite afin de réexaminer ensemble votre situation personnelle. Nous pensons que dès le début de l'été il faudra réorienter les portefeuilles titres ou assurance vie vers des actifs prudents.

Actualité Fiscale

Dans quelques semaines vous allez devoir remplir vos déclarations de revenus ; sachez que nous pouvons vous venir en aide pour réaliser cette opération parfois fastidieuse.

Pour ceux soumis à l'ISF, il n'est pas trop tard pour prendre les mesures pour réduire le montant de la facture. Nos partenaires ont sélectionné des FIP et FCPI qui vous permettront d'alléger votre impôt. Nous vous rappelons ci-après les dispositions de la Loi TEPA en la matière :

1 - Souscription directe au capital d'une PME :

Réduction ISF = 75 % de la souscription dans la limite de 50 000 € par année d'imposition.

Attention : • Difficulté pour un particulier d'identifier une opportunité d'investissement de qualité,

- Faible diversification du risque,
- Peu de protection juridique et financière (pacte d'actionnaires, « due-diligence »,...).

2 - Souscription indirecte au capital d'une PME par l'intermédiaire d'une holding :

Réduction ISF = 75 % de la souscription dans la limite de 50 000 € par année d'imposition.

Attention : • Le pourcentage de réduction d'ISF sera de 75 % des sommes effectivement investies par la société holding dans des PME non cotées rapportées à l'encours total collecté initialement (le décompte se faisant au plus tard à la date de déclaration de l'ISF, soit le 15 juin).

3 - Souscription indirecte au capital d'une PME par l'intermédiaire d'un FIP ou d'un FCPI :

Réduction ISF = 50 % de la souscription dans la limite de 20 000 € par année d'imposition (tous fonds confondus).

Attention : • La réduction de 50 % ne porte que sur le quota du fonds qui est investi dans des sociétés non cotées éligibles.

Ce quota de sociétés éligibles au ratio ISF est annoncé par le fonds dans son règlement. La quote-part du versement n'ouvrant pas droit à une réduction d'ISF offre une réduction d'impôt sur le revenu de 25 % pour l'année suivante.

Avantage : Pas de risque de requalification fiscale.

Nous avons donc retenu pour vous uniquement des produits s'inscrivant dans le 3^{ème} volet de la Loi ; il s'agit de :

- FCPI A Plus Croissance 2 de A Plus Finance
- FCPI Fortune Alto Innovation 2 de Alto Invest

- FIP A Plus Développement 2 de A Plus Finance
- FIP France Fortune Alto de Alto Invest
- FIP NextStage Sélection 2009 de NextStage
- 123 Capital PME 2 de 123 Venture
- Inocap FIP 9.2 de Inocap
- OTC Régions de OTC AM

Ce dernier FIP présente la particularité de vous permettre d'investir dans la région de votre choix parmi les suivantes : Nord, Sud, Centre Est, Centre Ouest.

Actualité COFIGE

Le mois de janvier a vu la création d'un nouveau Fonds Commun de Placement @MPHORIA (FR0010696765) par VP Finance devenu entre temps Banque Leonardo. Ce Fonds diversifié permettra, par la flexibilité des stratégies mises en œuvre, l'alternance de fortes expositions « actions » et « taux » en fonction des anticipations d'évolution des marchés par le gérant.

L'équipe COFIGE Patrimoine participe dès à présent activement aux comités de pilotage avec le gérant et l'équipe d'analystes et d'économistes de la Banque Leonardo afin d'orienter au mieux les investissements réalisés dans le Fonds.

Ce Fonds a permis d'accéder de manière indirecte au fonds d'investissement spécialisé *Nobles Crus* de *Elite Advisers* que nous évoquions dans notre lettre précédente. Aujourd'hui, sa composition se présente de la façon suivante : des titres obligataires d'entreprises pour environ 40 %, des Fonds prudents pour 10 %, des Trackers actions et des actions pour 10 %, divers titres dont Nobles Crus pour 5 % et le solde en produits de trésorerie.

Nous vous invitons à aller régulièrement sur notre site www.cofige.fr pour consulter la dernière fiche mensuelle de reporting.

Notre prochaine Lettre traitera des dispositifs de réduction d'impôts avec un focus sur le dispositif Scellier (fiscalité immobilière) et sur les investissements en Energies Renouvelables.